



Expulsion programmée des jeunes et des familles étrangères accueillies en France

Ne laissons pas faire !

La régularisation de la situation des étrangers parents d'enfants scolarisés a fait la une de l'actualité de cet été. 33 538 demandes ont été déposées dans les différentes préfectures : seuls 6 924 adultes sans-papiers ont été régularisés au titre de la circulaire du 13 juin 2006. Il convient donc de s'interroger sur les conditions d'examen des dossiers de régularisation et sur l'arbitraire qui a motivé les décisions des préfectures.

Cette situation rompt avec un principe fondamental de notre droit et du service public, à savoir l'égalité de tous devant la loi. L'État se met ainsi dans une situation juridique en contradiction avec ses obligations. Malgré la prétendue mission de médiation d'Arno Klarsfeld, de nombreuses familles, qui entraînent pourtant dans les critères de la circulaire, n'ont pas été régularisées et de nombreuses zones d'ombre entourent l'application de la circulaire du 13 juin 2006.



Et que fait-on des autres situations (parents d'enfants non scolarisés, couples sans enfant et célibataires, déboutés ou non du droit d'asile...) qui attendent parfois depuis de nombreuses années leur régularisation ?

Dans l'agglomération d'Amiens, les personnes sans papiers sont plus d'une centaine dans cette situation qui alimente la grande précarité.

Leur régularisation permettrait leur intégration et une meilleure cohésion sociale.

Les organisations réunies dans le Réseau Education Sans Frontière (RESF 80) demandent la régularisation de tous les Sans Papiers résidant actuellement dans la Somme (ou en Picardie) et souhaitent votre participation aux différentes manifestations et actions futures, comme celle du parrainage républicain qui se déroulera le Vendredi 15 décembre 2006 à 19h, à la mairie d'Ailly sur Noye, comme parrain ou marraine d'une personne sans papiers.

Permanences du Collectif Amiénois des Sans Papiers : Salle Dewailly, les mardis à 19h et jeudi 14h
Permanences du Comité Syndical et Associatif : Salle Dewailly, tous les mercredis dès 17h30

Premiers signataires du RESF de la Somme : LDH, SUD-Education, FCPE, Léo-Lagrange, Entraide protestante, FSU, CGT-Educ, SGEN-CFDT, UNSA-Education, Union départementale CGT, Union syndicale "Solidaires", UNEF, l'ASMA, le MAN, le CASP, Union pour la Dignité des Chômeurs, ATTAC, Confédération Paysanne, Ligue de l'Enseignement,

Adresses: CASP, membre du RESF80, BP1741, 80017 Amiens Cédex, e-mail : casp@free.fr, tel 03 22 45 46 73

Comité Syndical et Associatif, membre du RESF80, BP 713, 80007 Amiens cdx1, e-mail : somme@sudeducation.fr, tel : 06 07 05 76 67